



ÉVOLUTION DE L'ÉVALUATION DES RPS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

LA DRH GROUPE PROJETTE DE FAIRE ÉVOLUER LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RPS. VOICI L'ESSENTIEL A RETENIR.

JUILLET 2023 : PREMIÈRE ÉTAPE

En juillet 2023, la DRH Groupe a souhaité rencontrer les membres de la CSSCT centrale dans un cadrage que l'on peut qualifier d'informel afin d'évoquer des situations de dysfonctionnements constatées dans la démarche d'évaluation des RPS que doivent mettre en œuvre les établissements.

Cette première rencontre a donné lieu à une présentation des principaux dysfonctionnements (retenus par la direction) que sont :

- ✓ Des évaluations chronophages et difficiles à intégrer dans la production ;
- ✓ Dans de nombreux cas, une participation trop faible des salariés ;
- ✓ Des résultats non satisfaisants du fait de plans d'action peu ou prou suivis, difficilement intégrables pour adopter une gouvernance nationale ;
- ✓ Un référentiel RH00970 considéré comme inadapté et ne répondant plus aux nouvelles organisations en SA.

OCTOBRE 2023 : DEUXIÈME ÉTAPE

Ce 11 octobre 2023, la direction a, donc, organisé une nouvelle rencontre dans un cadrage identique à celle de juillet, pour préciser son projet en présentant un document non abouti comprenant :

1. L'évaluation des risques qui serait établie sur la base des résultats de l'enquête « C à Vous », composée de sept questions reprenant le modèle KARASEK, dont les réponses seraient notées de + 2 à - 2. Cela permettrait d'établir des moyennes par entité, établissement, avec un classement utilisant des couleurs (vert, orange et rouge) ;
2. Des évaluations complémentaires (questionnaire KARASEK / SIEGRIST) qui seraient réalisées ou non, en fonction du classement obtenu ;
3. Des experts en prévention RPS qui seraient désignés en interne ou en externe.

Une première présentation des intentions de l'entreprise a commencé dans les instances. Le projet sera présenté dans son entièreté lors de la CSSCT centrale et de l'IC de fin novembre.

LES PRINCIPALES REMARQUES PORTÉES PAR L'UNSA-FERROVIAIRE

1. LE MANQUE D'IMPLICATION

Les dysfonctionnements actuellement constatés sont essentiellement dus au manque d'implication de certains établissements qui considèrent les évaluations comme une perte de temps et un frein à la production. Ce sont les mentalités et le niveau de connaissance de ce risque qu'il faut faire évoluer.

2. UNE ENQUÊTE COLLECTIVE PEU SUIVIE

Une des spécificités du risque RPS, c'est qu'il est individuel. L'évaluation des collectifs est une solution pratique acceptable, qui permet d'évaluer tous les agents. Se baser sur un questionnaire intégré dans une enquête, dont le taux de réponse n'est que de 64 % (chiffre 2022) n'est pas suffisant.

3. DES PRÉVENTEURS SURCHARGÉS

La participation active des experts en prévention RPS ne peut se faire que sous réserve qu'ils aient les moyens, notamment en temps, pour la réalisation de leur mission. L'UNSA-Ferroviaire souligne le risque d'accroissement de la charge de travail des préventeurs qui sont déjà sursollicités, principalement du fait des modifications des organisations et de l'élargissement de la prévention aux quasi-accidents.

LES PROPOSITIONS DE L'UNSA-FERROVIAIRE

1. LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD

L'UNSA-Ferroviaire demande à la direction d'étudier la possibilité de mettre en place un texte sous forme d'accord (ou autre) engageant toute l'entreprise à s'inscrire réellement et pleinement dans la démarche, affichant les moyens, etc., en matière de lutte contre le risque RPS.

2. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Les actions retenues post-évaluation doivent être intégrées aux PAPRI Pact.
- Il faut rendre obligatoire la participation active des représentants du personnel au CSE dans le processus, tout particulièrement :
 - Au moment de la cotation des collectifs ;
 - Lors du choix des actions correctives à mettre en place.

RAPPEL DU PLANNING DE LA DIRECTION

- **La présentation officielle du projet finalisé** se fera lors du prochain groupe de travail RPS, puis à l'occasion de la prochaine CSSCT de l'Instance commune.
- **Le passage en IC est prévu fin novembre 2023.**

Le pôle SSCT de l'UNSA-Ferroviaire vous tiendra informés des suites apportées à ce dossier.

